



L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les I.E.N. coordonnateurs
de modules de formation continue
Monsieur le Directeur de l'IUFM

Direction

Division des personnels
DP2 / FC

Marseille, le mardi 5 juillet 2011

Référence
09/09/201109:19
Dossier suivi par
Antoine Serpaggi
Téléphone
04 91 99 68 71
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.ia13fc1d
@ac-aix-marseille.fr

OBJET : Gestion administrative et financière du V.D.P.A.F. 2011/2012

Ref : BA 243 du 30 mai 2011

Circulaire du 5 juillet 2011

Vous voudrez bien trouver ci-après les modalités du processus de gestion financière pour le VDPAF 2011/2012

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

1 - la procédure de gestion financière.

La gestion financière s'appuie sur la prévision des besoins élaborée par chaque Inspecteur de l'Education Nationale au stade de la définition de l'offre de formation . La procédure, au demeurant simplifiée, se développe chronologiquement de la façon suivante :

1a - Fin Juin 2011, il vous est demandé d'établir une **prévision des besoins** pour chaque module dont vous aurez la responsabilité lors du V.D.P.A.F. 2011/2012 en renseignant le « **volet financier de l'offre de formation du V.D.P.A.F. 2011/2012** » (Cf fichier au format excel envoyé par messagerie électronique).

1b - Au plus tard le 07/07/2011, retour par messagerie électronique des volets financiers **au service D.P. 2/Formation continue** (ce.ia13fc1d@ac-aix-marseille.fr).

Les " volets financiers de l'offre de formation du V.D.P.A.F. 2011/2012" seront ensuite agrégés par mes services qui s'assureront ainsi de la **capacité institutionnelle à financer les besoins** de formation recensés.

En fonction des **crédits** mobilisables au titre de l'exercice 2011, des axes prioritaires de la **politique départementale** conduite en la matière et de votre **analyse personnelle** des besoins particuliers de la circonscription, les arbitrages appropriés seront prononcés par mes soins. La responsabilité technique de cette phase de validation est confiée à Monsieur YAÏCHE, I.A.- I.P.R. adjoint au D.S.D.E.N. pour le 1^{er} degré.

1e - Dans le courant du mois de Août 2011, vous recevrez **une notification budgétaire** pour l'ensemble des actions de formations organisées au titre de la circonscription.

Ces enveloppes budgétaires ont un caractère **rigoureusement limitatif**, la réalisation de chaque stage devant impérativement être opérée dans le cadre budgétaire notifié.

2- Les règles de gestion relatives au fonctionnement des stages



2a – Les **crédits de fonctionnement pédagogique** sont évalués sur la base forfaitaire d' un euro par jour et par stagiaire prévu comme limite budgétaire. Ils servent à l'achat de fournitures fongibles, papeterie notamment..., à l'exclusion de mobiliers de bureau et équipements informatiques ou audiovisuels.

2/2 **A titre exceptionnel** peut cependant être envisagée l'attribution de financements relatifs à des **frais de location de salle, de convention de formation**, dûment justifiés dans le volet financier de l'offre de formation et sous réserve de crédits disponibles.

2b – **Les frais de déplacements de l'ensemble des agents** participant à la formation continue des enseignants du premier degré sont désormais soumis au Décret n°2006-781 du 03 juillet 2006.

3 - Les différentes catégories d'intervenants :

3a – Heures d'interventions des I.E.N.

Par courrier ci-dessus référencé, je vous rappelle les règles qui régissent vos prévisions d'interventions.

3b – Intervenants rémunérés (hors I.E.N.)

Le recours à des **intervenants rémunérés** (hors I.E.N.) doit rester exceptionnel et argumenté pédagogiquement dans le volet financier de l'offre de formation du module concerné. **Seule la notification budgétaire validera ou non votre demande d'intervention exceptionnelle.**

Je vous remercie de votre collaboration.

L'inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale.

Signé

Jean – Luc BENEFIGE

PJ : - 1 modèle du volet financier de l'offre de formation